



### RÉPUBLIQUE FRANCAISE Département du Val d'Oise

Accusé de réception en préfecture 095-200058485-20221003-D-2022-105-DE Date de télétransmission : 03/10/2022 Date de réception préfecture : 03/10/2022

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Question nº 06

<u>Objet</u>: MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT POUR LA COMMUNE DE CORMEILLE-EN-PARISIS.

L'an deux mille vingt-deux

Le 26 septembre, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni à Le Plessis-Bouchard – 95130– Centre culturel Jacques Templier, 5 rue Pierre Brossolette, en séance publique, sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Etaient présents : Yannick BOËDEC, Président

Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, vice-Présidents.

Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Pierre JEZEQUEL, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVÊQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etiennette LE BÉCHEC, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Céline CABOT, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Cécile RILHAC, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LÉGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Darine BOUADIS, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS, Conseillers Communautaires,

#### Étaient absents et représentés :

Florence PORTELLI par Lucie MICCOLI, Françoise NORDMANN par Pascal SEIGNÉ, Youcef KHINACHE par Saliha DAHMANI, Xavier DUBOURG par Marie-Christine CAVECCHI, Modeste MARQUES par Yannick BOËDEC, Marie-Françoise JOLLY par Michel VALLADE, Daniel PORTIER par Bernard JAMET, Marie-Evelyne CHRISTIN par Xavier HAQUIN, Laetitia BOISSEAU-STAL par Paul MAUGIS, Gilles GASSENBACH par Carole FAIDHERBE.

Étaient absents et excusés :

Nicolas PONCHEL, Thomas COTTINET Était absent :

Nicolas KOWBASIUK.

Secrétaire de Séance : Nathalle JOLLY

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 01

Nombre de membres en exercice : 87 Nombre de présents : 74 Nombre de pouvoirs : 10 Nombre de votants : 84

#### Le Conseil Communautaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,

Vu la délibération n° D/2020/53 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant désignation des représentants au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Vu la délibération n° D/2020/143 du conseil communautaire du 7 décembre 2020 portant modification d'un représentant au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Considérant que suite à l'ouverture, prévue en fin d'année 2022, du nouveau lycée situé rue de Saint-Germain à Cormeilles-en-Parisis, il convient de modifier le tableau des membres au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Considérant que le conseil communautaire a souhaité à l'unanimité procéder au vote à main levée.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 novembre 2016,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

**DESIGNE** Laurencia FARIA en tant représentant de la CA Val Parisis au sein du conseil d'administration pour le nouveau lycée rue Saint Germain à Cormeilles-en-Parisis, suivant le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT	REPRESENTANT DE LA CA VAL PARISIS
Collège Montesquieu	190 Chaussée Jules César 95 250 BEAUCHAMP	Sylvia CERIANI
Collège Maubuisson	Avenue Charles de Gaulle 95 550 BESSANCOURT	Patricia ZEISS
Lycée professionnel Le Corbusier	2 Rue Paul Bloch 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS	Arnaud LARMURIER
Collège Jacques Daguerre	15 Rue des Carrières 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS	Zouina MENNAD
Collège Louis Hayet	4 Avenue Louis Hayet 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS	Zouina MENNAD
Collège Louise Weiss	Rue Saint-Germain 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS	Nicole LANASPRE
Lycée	Rue Saint-Germain 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS	Laurencia FARIA
Lycée Louis Armand	32 rue Stéphane PROUST 95600 EAUBONNE	Christine MATTEI

# N° D/2022/105

Collège André Chénier	3 rue André Chénier 95600 EAUBONNE	Camille CARON
Collège Jules Ferry	1 Impasse Madeleine 95600 EAUBONNE	Julia MANA
Collège Jules Ferry	15 rue Maurice Berteaux 95120 ERMONT	Joëlle DUPUY
Collège Antoine Saint Exupéry	23 rue du Syndicat 95120 ERMONT	Joëlle DUPUY
Lycée Vincent Van Gogh	Rue du Général DECAEN 95120 ERMONT	Saliha DAHMANI
Lycée Fernand Buisson	245 rue Ferdinand BUISSON 95120 ERMONT	Joëlle DUPUY
Lycée Gustave Eiffel	9 allée Jean de Florette 95120 ERMONT	Joëlle DUPUY
Lycée Polyvalent Jean Monnet	Rue Jean Monnet 95131 FRANCONVILLE	Etiennette LE BÉCHEC
Collège Bel Air	Ruelle du Moulin 95131 FRANCONVILLE	Xavier DUBOURG
Collège Epine Guyon	Rue des 11 Arpents 95131 FRANCONVILLE	Patrick BOULLÉ
Collège Jean-François Clervoy	8 Avenue des Marais 95131 FRANCONVILLE	Françoise GONZALEZ
Lycée enseignement général et technologique Montesquieu	165 Rue Emile Zola 95220 HERBLAY	Nathalie JOLLY
Collège Jean Vilar	74 Rue de Conflans 95220 HERBLAY	Philippe BARAT
Collège isabelle Autissier	1 Rue Jacques Tati 95220 HERBLAY	Dominique ROUSSEL
Collège Georges Duhamel	4 Place Roger Sarotin 95220 HERBLAY	Nathalie JOLLY
Collège Marcel PAGNOL	1 rue André GUILLAUMIE 95130 LE PLESSIS BOUCHARD	Marie-Pierre JÉZÉQUEL
Collège Camille Claudel	Rue de la Verneuil 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Stéphane LARTIGUE
Collège Louis Aragon	1 Place Eugène Delacroix 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES	Stéphane LARTIGUE
Collège Le Petit Bois	Rue Juliette Monnier 95480 PIERRELAYE	Marie-Françoise JOLLY
Collège Wanda LANDOWSKA	8 avenue des Diablots 95320 SAINT LEU LA FORET	Jane TIZON
Collège Jean Moulin	84 Rue du Poirier Baron 95110 SANNOIS	Daniel PORTIER
Etablissement régional d'enseignement adapté La Tour du Mail	70 Allée de Cormeilles 95110 SANNOIS	Célia JACQUET LEGER
Collège Voltaire	21 Rue Voltaire 95110 SANNOIS	Daniel PORTIER

Lycée enseignement général et technologique Jacques Prévert	23 Chemin Vert de Boissy 95150 TAVERNY	Laetitia BOISSEAU-STAL
Lycée Polyvalent Louis Jouvet	26 Rue de Saint Prix 95150 TAVERNY	Paul MAUGIS
Collège le Carré Sainte Honorine	Rue des écoles 95150 TAVERNY	Lucie MICCOLI
Collège Georges Brassens	10 Rue Jeanne Planche 95150 TAVERNY	Nicolas KOWBASIUK

Fait et délibéré ce jour à Le Plessis-Bouchard.

Pour extrait conforme,

Le présent acte administratif a été :

Publié sur le site internet num.valparisis.ft le 00101011

En application des Art. L.2131-1 et R.2131-1 du CGCT

Il est rendu exécutoire le 03/42022

Président,

Par délégation du Président, Le Directeur général des services,

Guilhem PELLET

<sup>«</sup> Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présenta délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

<sup>-</sup> date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

<sup>-</sup> date de sa publication

ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

<sup>-</sup> à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Vai Parisis,

<sup>-</sup> deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »